**Exposé des motifs**

**Pour demande de subside FIA**

**Refonte de session - CAS - DAS - MAS**

Faculté / Institut / Centre, Université de Genève

|  |  |
| --- | --- |
| **Instance** | **Date** |
| Séances et résultats des votes des instances facultaires :* Collège des professeurs
* Conseil participatif / assemblée participative
 |  |
| Rectorat : Séance du rectorat (si modifications du RE) ; si seule une modification du PE est prévue, seules les instances facultaires de la Faculté/Institut/Centre se prononcent sur la refonte. [Voir point 1.4.2 de la directive FC.](https://memento.unige.ch/doc/0191) |  |

1. Contexte du projet de refonte
2. Périmètre du projet de refonte
3. Objectifs
4. Faisabilité du projet
5. Synthèse : Analyse des risques et opportunités
6. Demande de subside FIA
7. **Contexte du projet de refonte**

Dont :

* Historique de la formation
* Evolution du positionnement de la formation
* Evolution du contexte économique et social
1. **Objectifs des actions envisagées**

Dont :

* Actualisation
* Mise aux normes en vue d’une accréditation, suivi de recommandations après un audit qualité
* Rendre la formation plus attractive d’un point de vue apprentissage et image
* Répondre à une demande du marché/public-cible
1. **Description des actions envisagées**

Dont :

* Réduction/augmention du nombre de modules
* Modification du dispositif pédagogique
* Transformation des modalités d’enseignement / introduction d’une dimension e-learning pertinente (environnement d’apprentissage sur Moodle, scénarisation d’un [dispositif hybride ou complètement à distance, comodal ou Hyflex](https://www.unige.ch/enseignement-a-distance/faq/)) et d’outils numériques (H5P, e-portfolio, …)
* Ajout d’une dimension pédagogique innovante (simulation, réalité virtuelle, immersive learning, serious games, …)
* Projet de partenariat(s)

**4. Faisabilité du projet**

Dont :

* Calendrier envisagé (éventuellement priorisation des actions envisagées)
* Ressources humaines,
* Enseignant-es et intervenant-es envisagé-es

**5. Synthèse : Analyse des risques et opportunités**

 Dont :

* Transférabilité des innovations à d’autres formations

**6. Demande de subside FIA**

*Si un programme doit être réactualisé, le FIA peut également être sollicité au cas où les réserves propres au programme seraient insuffisantes. Le FIA peut alors prendre en charge les frais engagés pour le travail de refonte et de lancement suivants : analyse des besoins de formation et préparation de tous les documents liés à la procédure de refonte du programme. Cette prise en charge s’effectue sous forme de remboursement des frais engagés sur le fonds du programme.*

*Remarque : Le FIA ne subventionne pas les frais récurrents liés aux éditions. Pour ceux-ci, voir « assurance déficit ».*

*Les points suivants sont à mentionner**dans la demande****:***

* *Montant total demandé*
* *Allocation des fonds demandés dans le cadre du projet de refonte (si salaire d’un-e collaborateur/trice, joindre descriptif des tâches et communiquer la classe et l’annuité de salaire le cas échéant)*
* *Usage des fonds de réserves ou d’autres fonds*
* *Autres subsides sollicités et évaluation des chances d’obtention*